



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4368

Stade Balmont La Duchère - Mise aux normes des vestiaires selon le règlement de la FFF-
Lancement de l'opération n°09070659 - Affectation d'une partie de l'AP n°2015-1,
programme 00004

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4368 - STADE BALMONT LA DUCHERE - MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES SELON LE REGLEMENT DE LA FFF-LANCEMENT DE L'OPERATION N°09070659 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2015-1, PROGRAMME 00004 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation des surfaces sportives intérieures, mise aux normes vestiaires football ».

Par délibération n°2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020 », programme 00004.

Le stade Balmont de la Duchère est un équipement mixte composé : d'un terrain de football et d'une piste d'athlétisme circulaire, de la tribune d'honneur du stade qui permet d'accueillir un nombre important de supporters abrités sous les tribunes, l'ensemble des locaux nécessaires à la bonne utilisation des terrains, à savoir les vestiaires, le club-house, et des locaux techniques.

Il existe une commission d'homologation des terrains de sports dirigée par la FFF (fédération française de football), qui permet de classer les terrains dans une catégorie spécifique et qui permet au club utilisateur d'accéder aux compétitions du niveau correspondant. Le club de Lyon-Duchère, actuellement utilisateur du terrain, évolue au niveau « National », ce qui correspond à un stade classé en catégorie 3.

La Ville de Lyon est amenée à réaliser des travaux au sein des vestiaires du Stade Balmont-La Duchère, du fait de l'arrivée à échéance de son classement par la Fédération Française de Football en fin d'année 2018. En effet, le stade Balmont a obtenu en 2009, grâce à certaines dérogations, la possibilité d'être classé en catégorie 3, sous réserve de mettre en conformité les installations pour la prochaine demande décennale de classement, prévue en 2019. Cette échéance arrivant à terme, il est devenu impératif d'engager une démarche de travaux afin de conserver l'homologation de catégorie 3, permettant au club résident de continuer à jouer au haut niveau qui lui correspond.

Les travaux concernent les travaux préalables de désamiantage et le réaménagement des 171 m² d'espaces comprenant notamment :

- l'agrandissement de 2 vestiaires joueurs portant leur surface à 25 m² minimum chacun,
- l'aménagement d'un vestiaire des arbitres de 12 m² et la reprise de ses locaux de douche et sanitaire attenants,
- la création d'un local médical permettant les examens anti dopages de 23m²,
- l'aménagement d'un bureau des délégués de 8m²,
- l'aménagement d'un local pour le gardien,
- la mise en accessibilité du sanitaire situé dans le club house.

Le projet ne prévoit pas de mise en accessibilité globale du site.
La réalisation des travaux est programmée avant le début de la prochaine saison sportive.

Le montant de l'opération est estimé à l'issue des études préalables à 160 000 € TTC TDC, études et aléas compris, soit un montant hors taxe travaux de 95 000€.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020 », programme n° 00004.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/xxxx du 17 décembre 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil **du 9^e arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 09070659 Stade Balmont La Duchère – Mise aux normes des vestiaires est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00004.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00004, AP n° 2015-1, opération 09070659 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

TOTAL	CP 2019
160 000 €	160 0 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. Le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires

5- concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY